



Association
Henri Capitant

12, PLACE DU PANTHEON 75005 PARIS

ADRESSE ELECTRONIQUE :

contact@henricapitant.org

TELECOPIE : + 33 (0)1 40 51 86 52

Journées italiennes

22 – 26 mai 2017

**Concepts, intérêts et valeurs dans l'interprétation du droit
positif**

Questionnaire relatif au thème n°4

Droit pénal

Madame le Professeur Valérie Malabat,

Université de Bordeaux

valerie.malabat@gmail.com

NB : Merci de bien vouloir illustrer vos réponses par des exemples aussi précis et variés que possible.

I – Les normes écrites de droit pénal utilisent-elles des notions telles que la bonne foi, les bonnes mœurs, la loyauté, la probité etc. qui renvoient à des valeurs pour la définition de la norme imposée ? Cette utilisation est-elle fréquente ou limitée ? Est-elle de même fréquence en droit pénal de fond et en procédure pénale ? Peut-on relever une évolution historique dans cette utilisation (fréquence d'utilisation plus ou moins élevée ou évolution des notions utilisées) ?

II – Quels sont les principes qui régissent les rapports entre législateur et interprète en droit pénal ? Ces principes ou leur application ont-ils évolué au XX^e et au XXI^e siècle ? A défaut d'évolution des principes, les rapports entre législateur et interprète ont-ils évolué ?

III - L'interprétation des lois en matière pénale est-elle expressément ou implicitement soumise à un principe d'interprétation stricte et, en cas de réponse positive, quelles en sont les modalités ? Ce principe, s'il est reconnu, reçoit-il une application uniforme en droit positif quel que soit le champ concerné et la nature des règles interprétées (règles de fond / règles de procédure) ?

IV – La jurisprudence se réfère-t-elle expressément aux notions de valeurs et/ou d'intérêts (voire de bien juridique) protégés par la norme pour interpréter la règle de droit pénal ?

- Si la référence n'est pas expresse, peut-on la déduire des solutions proposées ?

- La référence à la valeur ou à l'intérêt protégé ou poursuivi par la norme peut-elle permettre d'aller à l'encontre de concepts de droit pénal établis ? ou simplement de suppléer à une lacune du texte ?

-Si la référence aux valeurs protégées ou à la notion d'intérêt est de droit positif, comment est identifié cet intérêt ou cette valeur par l'interprète ? (par référence à la volonté du législateur, par la finalité de la règle interprétée, par une analyse de type sociologique, économique, de droit comparé ? La méthode d'identification est-elle toujours la même ou peut-elle varier en fonction des règles interprétées, du contexte, de la valeur ou de l'intérêt concerné ?).

-L'identification de cet intérêt ou de cette valeur peut-elle ou pourrait –elle être contestée par le justiciable ? Autrement dit, cette référence à une valeur ou à un intérêt pour l'interprétation de la règle est-elle soumise au contrôle de l'interprétation par une juridiction supérieure ? Si oui, comment s'opère ce contrôle et par quelle juridiction ? Existe-t-il un mécanisme de contrôle de l'interprétation faite par le juge pénal des textes en droit pénal ? Si oui, quel type de mécanisme et confié à quel juge/juridiction ? Ce contrôle de l'interprétation a-t-il pour fonction une harmonisation des interprétations et/ou une vérification de la conformité de l'interprétation aux intérêts ou valeurs ?

V – Le système de droit prévoit-il un mécanisme d'arbitrage en cas de conflits d'intérêts ou de valeurs ? Autrement dit, peut-on écarter l'interprétation ou l'application d'une règle pénale (qui défend un intérêt ou une valeur) au motif que cette interprétation ou cette application contredirait un autre intérêt ou une autre valeur ?

Si, oui, ce mécanisme est-il prévu par la loi, encadré et contrôlé par la jurisprudence ?

Comment opère-t-il ? par une hiérarchisation générale des intérêts ou valeurs ? par une appréciation au cas par cas ? selon quels critères (contrôle de nécessité, de proportionnalité ?)